Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_187-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 36
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Cellier-Chenoir représentée par M. Règnault, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, Mme Lemoine représentée par M. Hervé,

Absent excusé : M. Hubert,

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Janvier

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_187_020_4.2 : Demande de financement – Poste Cheffe de projet Petite ville de demain (PVD)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les Commune de Bazouges-la-Pérouse, Maen-Roch et Val Couesnon sont lauréates du Programme Petites Villes de Demain (P.V.D) lancé par l'Etat en 2021.

Au travers de ce programme, l'État et les partenaires (Région, Département…) viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition engagées par les communes de moins de 20 000 habitants qui occupent un rôle de centralité. Les trois communes lauréates ont donc signé une convention d'Opération de Redynamisation du Territoire (ORT) définissant les actions à mettre en œuvre en matière d'habitat, de commerces, d'équipements publics, de traitement des espaces publics (…) pour la période 2021-2026.

L'année 2025 a donc marqué un point d'étape important dans le dispositif avec sa nécessaire évaluation. Un premier bilan a été dressé au COPIL de juin 2025 faisant état de l'avancée des actions et de la satisfaction des Maires vis-à-vis du dispositif et des moyens alloués (dont l'ETP). Un bilan positif également partagé par les partenaires du programme : Etat, Département et Région.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_187-DE

Au-delà de la mise en œuvre opérationnelle, a également été évalué, à l'échelle nationale cette fois-ci, l'intérêt du programme et son impact avec plusieurs démarches d'évaluation menées :

- Par le Sénat, avec un rapport remis en octobre 2025
- Par l'ANCT et la Direction du Programme Petites Villes de Demain, qui a fait l'objet d'une publication en octobre 2025
- Par Intercommunalité de France, avec une note de position publiée en octobre 2025.

Les trois rapports mettent en lumière les réussites du programme et militent pour une meilleure structuration à l'échelle intercommunale de la politique de revitalisation. Après 2027, les labélisations ne concerneraient donc plus des petites villes mais des « Territoire de demain » afin de s'appuyer encore d'avantage sur l'ingénierie communautaire.

Pour accompagner les communes, Couesnon Marches de Bretagne a procédé au recrutement d'une cheffe de projet « Petites Ville de Demain » en 2021 et précise que cet agent est toujours en poste à ce jour. Ce dernier est co-finançable à hauteur minimum de 75% grâce au soutien de l'ANCT, et la Banque des Territoire.

Aussi 5 demandes de co-financements ont déjà été réalisées entre 2021-2026. Afin d'aller jusqu'à la fin annoncée des co-financements, il est proposé de faire une nouvelle demande couvrant la période du 1 juillet 2026 (date anniversaire de prise de fonction sur le poste) au 31 décembre 2026 (date de fin des crédits annoncée).

Monsieur le Président propose :

- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le financement auprès des services de l'Etat ;**

- **De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter le financement auprès des services de l'Etat telle qu'exposé ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE